



Direction Départementale des Territoires
 Service Risques Energie Construction Circulation
 Urbanisme et Prévention des Risques

 DREAL Lorraine
 Service Prévention des Risques
 Division Risques miniers et Sous-sol

Communes de
 KNUTANGE - NEUFCHÉF - NILVANGE - **RANGUEVAUX**

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MINIERES

ELABORATION
 PRESCRIPTION A.P. du 17 octobre 2006
 ENQUETE PUBLIQUE du 19 novembre au 19 décembre 2012
 APPROBATION A.P. du 18 mars 2013

REVISION
 PRESCRIPTION A.P. du 06 août 2015
 ENQUETE PUBLIQUE du 23 septembre au 29 octobre 2016

(1/7) Vu pour être annexé à l'arrêté N° 2017 - 1 - DDT/RECAUPR du 26 JAN. 2017

LE PREFET
 Pour le Préfet,
 Le Secrétaire Général

LEGENDE	
R1	ZONE ROUGE - Fontis / Effondrements / Eboulements / Puits → INCONSTRUCTIBLE
R2	ZONE ROUGE - Affaissements progressifs, sauf zones urbaines des communes contraintes (DTA) - Mouvements résiduels sauf zones urbaines des communes peu concernées → INCONSTRUCTIBLE (sauf évolution du bâti existant)
R3	ZONE ROUGE - Fontis expertisés aléas faible, moyen, fort (surveillé) → INCONSTRUCTIBLE (sauf évolution du bâti existant)
J	ZONE JAUNE - Mouvements résiduels des communes significativement concernées (DTA) et zones urbaines des communes peu concernées → CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS RESERVE DE PRESCRIPTIONS
— Limite de zone	